

ASSEZ DE L'ACHARNEMENT JUDICIAIRE !

Lundi 5 février aura lieu le procès en appel de notre camarade Martin, injustement accusé d'avoir blessé sept policiers en moins d'une minute lors du mouvement contre la loi Travail en 2016. C'est avec conviction et détermination que **nous vous appelons à une mobilisation massive pour le soutenir ce jour-là.**

Des accusations ridicules, sans fondement, ni réalisme. Nous ne devrions pas, alors, être inquiets de l'issue de ce procès, la justice devrait faire son travail. Et c'est bien ce qui nous inquiète, car cette même justice a délibéré ce mardi 16 Janvier et condamné nos trois camarades, Jules, Yvan et Nina d'effraction et même de rébellion pour Jules. C'est plus de 6000€ d'amendes et d'indemnités qu'ils sont condamnés à verser alors même qu'ils avaient été relaxés immédiatement lors du premier procès ! Et pour Jules, 4 mois de sursis...

Cette condamnation laisse un goût amer. En l'absence des motivations ayant amené le tribunal à rendre ce jugement, il est pour l'heure impossible de le commenter et d'annoncer les suites que nous voulons y apporter. Néanmoins, certains éléments peuvent déjà être soulignés. Sans surprise, il s'agit bien des engagements de ces trois militants politiques et syndicaux qui sont visés. Quand le procès verbal de police déclare qu'il n'y a pas d'effraction ni de dégradation, la Cour d'appel les jugent pourtant coupables ! Quand les procès verbaux des policiers sont contradictoires sur la présence simultanée d'un de nos camarades, lui octroyant le don d'ubiquité, la Cour d'appel le juge pourtant coupable !

Cette justice de classe montre encore aujourd'hui qu'elle ne s'embarrasse ni des faits ni même d'un semblant de vraisemblance. Mais nous ne sommes ni fatalistes, ni abattus, si ce rendu doit nous inspirer quelque chose, c'est de la rage et une véritable envie de combattre, plus fort puisqu'il le faut.

C'est pour ça que, ensemble, **NOUS SERONS PRÉSENTS AU PROCÈS DE MARTIN**

LE 05 FÉVRIER À LA COUR D'APPEL DE LYON

nouveau temps d'une chronique judiciaire ubuesque où ce sont les opinions et les engagements qui sont jugés et non les faits.

NOUS SERONS PRÉSENTS

pour affirmer notre solidarité indéfectible auprès de Martin !

NOUS SERONS PRÉSENTS

pour protester contre le délibéré honteux de Nina, Yvan et Jules !

NOUS SERONS PRÉSENTS

pour exprimer notre refus de toutes les formes de répression !

FSU . PCF (national) . UD CGT 69 . UL CGT Marseille Nord . CTPEP-CGT 13
UD CGT 42 . Réseaux Citoyens de St-Etienne . CNT 42 . CNTPEP-CGT . OSE .
LO 42 . CTPEP-CGT Sète et du bassin de Thau . UL CGT Sète et du bassin de Thau
CTPEP-CGT Saint-Étienne • UL CGT Saint-Étienne • Comité Antifasciste Stéphanois • BDS 42 • PCF 42 • CTPEP-CGT Lyon
• JC Lyon • JC 42 • NPA 42 • PG 42 • Ensemble ! 42 • JC 13 • MJCF (national) • Confédération paysanne (nationale)

le comité de soutien